

TRAVAIL À DOMICILE : Trop payant pour être honnête

Un consommateur a transmis le 14 juin 2022 au Réseau anti-arnaques l'offre de travail à domicile qu'il a reçue :

« Je viens de parler avec mon comptable et nous sommes d'accord pour vous embaucher. Vous vous rendez disponible dès aujourd'hui pour votre première semaine de travail. Je vous précise qu'il s'agit bien d'un essai payant. Vous aurez besoin comme outil de travail d'une petite machine qui sert à plier et à compter les lettres. Mon comptable va vous téléphoner pour que vous vous puissiez lui confirmer votre identité au téléphone : il vous fera parvenir un chèque de banque de 1 950 € pour acheter la machine que vous aurez à utiliser pour le travail. Dès que vous aurez reçu le chèque de 1 950 €, vous aurez à déduire la somme de 350 € pour la garantie de votre travail et vous enverrez le reste au fournisseur afin qu'il puisse livrer la machine. »

Le Réseau anti-arnaques vous révèle le stratagème utilisé :

- Le chèque de 1 950 € que vous allez recevoir fait partie d'un chéquier volé. Il sera crédité sur votre compte « sous réserve d'encaissement » mais débité une semaine plus tard (retour de chèque impayé).
- Entre temps, vous aurez réglé la somme de 1 600 € à un pseudo fournisseur, qui est en fait un complice.
- Au final, l'offre de travail à domicile est totalement fictive mais vous vous trouvez avec un « trou » bancaire de 1 600 €.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)